

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
ET POUR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE MAILLETOIS**

Association Loi 1901, Enregistrée à la Sous-Préfecture de Montluçon sous le n°0031004029

“A.P.P.A.P.M.”

Rue du Bois

03190 MAILLET

-0-0-0-0-0-0-§-0-0-0-0-0-0-

Le 07 Avril 2007

Monsieur le Préfet de l'Allier
Monsieur Patrick PIERRARD
Préfecture
Rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

Objet : DECHARGE MAILLET

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de faire suite à nos précédentes correspondances.

Actuellement la SA COVED procède au recouvrement des flancs du casier 1, par de la terre végétale prélevée sur la parcelle de section AV n° 27, soit de sa propriété de Villeneuve (ci-joint photographie) .

Il en résulte donc que la SA COVED prépare son projet Villeneuve 03, sans autorisation publiée, par la transformation des terrains agricoles en terrains non cultivables, et ce au mépris des conventions existantes entre la SAFER et la jeune exploitante.

En outre, nous pouvons observer que ces enlèvements de terre ont le mérite de mettre à jour une source, (ci-joint photographie), laquelle curieusement se trouve en dessous d'un piezomètre.

Nous vous laissons le soin d'apprécier les méthodes utilisées et les conséquences, au regard de la législation en vigueur.

Laissons détruire ce que Dame Nature veut bien nous donner. Mais après... ?
Qu'advient-il pour les générations à venir... ?

Nous tenions à vous en référer, car, à un moment ou à un autre, se posera la répartition des responsabilités .

Privilégiant la concertation, nous demeurons à votre entière disposition.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées et citoyennes.

Le Président
C BOUVET

P.J : 3 Photographies.

P.S. : Copie à Mr le Président du Conseil Général.